

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) S.A. du
24.10.2019 - Salle de la Jeur – Morgins – 18h.00

Présidence : M. Pierre-Marie Fornage

L'assemblée est ouverte à 18 h.

Le président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par invitation dans la FOSC du 30.09.2019, avec l'ordre du jour conformément à l'article 12 des statuts qui n'appelle pas de commentaires de la part des participants,

1. CONTRÔLE DES PRESENCES

La société a un capital-actions de CHF 2'796'600 divisé en 16'175 actions de type A et 1'179 actions de type B.

Selon le contrôle effectué, 16990 actions sont représentées. L'assemblée est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur tous les objets relevant de ses compétences.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Sont désignés scrutateurs MM. Ruddy Gollut et Christophe Bédât.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2018 :

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018 est lu. Il est approuvé à l'unanimité.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

En préambule au message du Conseil d'Administration, le président rend hommage au patrouilleur M. Christophe Dubosson emporté tragiquement par une coulée de neige l'hiver passé. L'assemblée respecte une minute de silence en sa mémoire.

Le rapport détaillé de la gestion est mentionné dans le fascicule remis lors du contrôle des présences. Il fait partie intégrante du procès-verbal.

Le président complète les communications en relevant plus particulièrement :

- La location des restaurants du Corbeau et celui de la Foilleuse. Il incite les actionnaires à réserver bon accueil aux nouveaux exploitants.
- L'achat du chalet Bois-Gentil au pied de la Foilleuse qui, dans l'attente de la concrétisation du projet de nouveaux locaux et d'une nouvelle piste, est mis en location pour l'hiver 2019/2020
- Les difficultés rencontrées avec la problématique de la canalisation des eaux usées. Les travaux d'assainissement sont effectués et il ne devrait pas y avoir de problème futur.

Le plus grand chantier sera fusion des sociétés dont le projet fait l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour.

Pour ce qui est des statistiques et chiffres principaux, le directeur Pascal Bergero commente les passages et les recettes, notamment les préventes. Les tableaux font partie intégrante du rapport de gestion dont chaque actionnaire a reçu un exemplaire.

Il relève que l'absence d'enneigement artificiel sur la Foilleuse s'est fait largement sentir. Une telle installation est une priorité et permettra de garantir un volume de recettes plus adapté à notre société.

5. COMPTES DE L'EXERCICE 2018/2019

Le président commente les comptes 2018/2019. Il relève les points essentiels suivants :

Recettes totales	5'795'149.25
Charges de personnel	2'984'557.60 (51%)
Frais de choses	2'854'707.63
Résultat opérationnel	-44'115.98 (EBITDA)

Après la dissolution de provisions pour 338'020.35 et des amortissements pour 279'904.60, la perte d'exploitation de l'exercice 2018/2019 est de -25'297.13.

En raison d'une recette extraordinaire de 31'773.65, le résultat final est un boni de Fr. 6'436.52

Le résultat est insatisfaisant. Une amélioration passe inévitablement par l'amélioration des installations de la Foilleuse qui auront pour corollaire la concrétisation du projet privé de construction de lits chauds avec des incidences directes sur le chiffre d'affaires des remontées mécaniques.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Jean-Claude De Iaco de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2018-2019.

7. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DISTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION

a) Approbation de la gestion des comptes de l'exercice 2018/2019

Les comptes sont approuvés à l'unanimité, sans opposition et sans abstention.

b) Renonciation à tous versement de dividende :

La proposition du Conseil d'administration de la société de ne pas verser de dividende est approuvée à l'unanimité, sans oppositions et sans abstentions.

c) Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion

La décharge aux administrateurs est donnée à l'unanimité, sans oppositions et sans abstentions.

Pour tous ces points, il est précisé que les administrateurs n'ont pas voté leurs propres propositions.

8. APPROBATION DU CONTRAT DE FUSION CONCLU ENTRE PORTES DU SOLEIL SUISSE (PDS-ch) SA et TELE CHAMPERY-CROSETS PORTES DU SOLEIL SA (décision qui nécessite la forme authentique)

En préambule, le président M. Pierre-Marie Fornage adresse un message rappelant les différentes fusions et les évolutions des sociétés de remontées mécaniques qui se sont succédé entre Champéry, Les Crosets, Champoussin et Morgins. Il relève que ces décisions antérieures, visionnaires et adaptées aux conditions du moment ont été bénéfiques. Cet aspect historique conforte le Conseil d'Administration dans sa vision et son concept d'une fusion indispensable.

Il met également en évidence le fait qu'une mise en commun permettra de répondre aux contraintes cantonales et communales pour pouvoir bénéficier des aides tant structurelles que financières.

Pour sa part, M. Yannick Buttet, présente ValChablais Invest SA, société constituée par les 9 communes du district de Monthey.

En plus des précisions sur la structure de VCI SA, il annonce que les recherches sont en cours pour obtenir des fonds privés, publics ou bancaires. Celles-ci sont basées sur le plan d'investissement de PDS-CH, à la condition non négociable qu'il n'y ait qu'un seul partenaire sur le versant suisse des Portes du Soleil.

Les documents : contrat de fusion, comptes annuels, rapport de gestion et rapport de l'organe de révision ont préalablement tous pu être consultés avant la présente assemblée.

En complément, Mme Christelle Sierro, de l'organe fiduciaire FIDAG en charge des aspects financiers présente par le détail le concept d'échange d'actions.

Pour sa part, M. Arthur Clivaz, présente les enjeux économiques avec et sans fusion.

Cette présentation suscite les questions suivantes :

1. Quelle est, du côté français, la vision sur le processus de fusion, respectivement sur les projets d'investissements ? En cas de non-fusion quel développement est connu du côté français ?

Réponse : en regard des buts et projets de développement des installations côté suisse, les sociétés voisines françaises voient d'un très bon œil la démarche, ce qui permettra d'améliorer la situation de ces stations qui sont relativement saturées et qui, notamment pour Avoriaz, se voit bloquée à tout projet de construction si le domaine international ne permet pas une meilleure diffusion des skieurs. Plus précisément, leur développement étant conditionné à l'augmentation de la capacité en Suisse il est pour l'instant plutôt bloqué.

2. Quelle harmonisation des tarifs peut être envisagée ?

Cette question est l'occasion de rappeler le mode de fonctionnement de la répartition des tarifs. Le 80% de la valeur du tarif de base doit être reversé à la caisse commune. Ensuite, la répartition intervient durant la saison entre les sociétés en fonction de critères liées aux installations, leur dénivelé, leur longueur, leur débit et en fonction du nombre de passages.

3. Une remarque est émise en mettant en évidence que, sans fusion, les sociétés vont reculer plutôt qu'avancer ou au minimum maintenir les acquis.
4. ValChablais Invest SA devra en fait assurer un rôle bancaire. Comment cette tâche bancaire sera assumée par rapport aux établissements bancaires.

Le Conseil d'Administration de VCI SA est accompagné d'un bureau spécialisé en matière de gestion financière et pour la recherche de fonds. Les démarches sont en cours auprès des instances fédérales pour une validation définitive du principe de fonctionnement financier. Les avis connus à ce jour ne font état d'aucune condition particulière qui serait contraire aux buts poursuivis par VCI SA.

La parole n'est plus demandée. Pour permettre de mieux visualiser les concepts et projets, le Conseil d'Administration a commandé un film avec une simulation des projets. Celui-ci est présenté à l'assemblée.

L'approbation du contrat de fusion est formellement mise au vote au scrutin secret : celui-ci se fait sous la responsabilité de Me Olivier Derivaz, qui précise qu'en la matière d'applique le principe de la une majorité qualifiée. Selon les OUI seront pris en compte. Les abstentions seront assimilées au NON.

RESULTAT DU VOTE OUI à l'unanimité

L'application de cette décision est soumise à la décision attendue de TCCPS SA lors de son assemblée générale du 25 octobre 2019.

9. NOMINATION STATUTAIRES

- a) Renouvellement du conseil d'administration :
En application des statuts, le Conseil d'Administration doit être renommé annuellement. Au sein des administrateurs actuels, aucune démission n'est enregistrée.

A l'unanimité l'assemblée renouvelle les mandats de : MM. Pierre-Marie Fornage, M. Enrique Caballero, M. Arthur Clivaz, M. Luc Defago, M. Gérard Parvex.

En sus des administrateurs précités, est proposé M. Yannick Buttet qui, en tant que représentant de ValChablais Invest SA, participe déjà bénévolement aux réunions du Conseil d'Administration en tant qu'invité.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité en désignant M. Yannick Buttet, administrateur.

- b) Nomination de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2018/2019

Le renouvellement du mandat de l'organe de révision est approuvé à l'unanimité par l'assemblée, sans abstention ni avis contraire.

Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

10. DIVERS

Le président adresse ses remerciements aux actionnaires pour leur confiance et aux différents partenaires et autorités particulièrement mises à contribution durant cet exercice, notamment le conseiller d'Etat Christophe Darbellay, le service cantonal du développement économique par son chef Eric Bianco, les services cantonaux qui appuient le groupe de travail en charge de la planification et les Municipalités du district de Monthey.

La discussion est ouverte. Sur la base d'interventions des participants il est précisé :

- Que par rapport aux projets, plus particulièrement le transport câblé par-dessus Morgins les organes de la protection de la nature ont été largement consultés et partenaires des concepts. A

Portes du Soleil Suisse (PDS-ch)

ce stade des démarches, tout est admis à l'exception de Bonavau qui reste un choix indispensable.

- Que sur le secteur du Corbeau les intentions sont de maintenir le ski. Par contre, au niveau des installations, la nécessité économique étant de rationaliser au maximum les installations, le télésiège devrait disparaître au profit du peak to peak qui desservira le secteur Chalet-Neuf et assurera la liaison sur le secteur Nord.

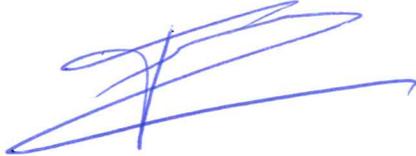
La parole n'étant plus demandée, remerciant une nouvelle fois les participants, le Président Pierre-Marie Fornage lève l'assemblée à 19h55.

Un apéritif est servi aux participants.

Morgins, le 24 octobre 2019

Portes du Soleil Suisse (PDS-CH) S.A.

Pierre-Marie Fornage, Président



Gérard Parvex, Secrétaire



